

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2026-011 Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Aménagement de la ZA de La Mine 2 à La Baconnière :
Avenant aux marchés publics de travaux

Contexte :

Avenant n° 1 pour le lot 2 – FTPB :

Le marché MT2025005L2 a pour objet les réseaux souples pour l'aménagement de la ZA La Mine 2 à La Baconnière.

L'avenant est rendu nécessaire par l'ajout de prix nouveaux. Il s'agit de prix unitaire.
L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Détail des prix nouveaux :

n° de prix	Unité	Libellé + descriptif	Prix HT
PN1	m	Canalisation en PEHD Ø61.4/75mm série 16 bars	15,50 €
PN2	m	Canalisation en PEHD Ø102.2/125mm série 16 bars	31,50 €
PN3	U	Robinet vanne à brides EURO 20 type 21 FAH ou similaire pour DN 110 mm y compris pièces de raccordement	650,00 €
PN4	U	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc équipé de deux manchons PEHD PE 100 ou un manchon PEHD PE 100 et une bride PN16 d'un diamètre intérieur nominal de 125mm	950,00 €
PN5	U	Té en fonte pour DN110mm	185,00 €
PN6	U	Té ES Ø 125	240,00 €
PN7	U	Fourniture et pose de fosse ou regard à compteur en polypropylène type COMPOZIT 400 de dim.65x50 (fond) avec réhausse, couvercle classe 12.5T avec plaque isolante polystyrène, toutes fournitures, toutes sujétions.	420,00 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE :

D'autoriser et de signer l'avenant détaillé ci-dessus au marché public de travaux pour l'aménagement de la ZA de La Mine 2 à La Baconnière pour le lot :

- Lot n° 2 réseaux souples avec l'entreprise FTPB

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 17/04/2026



Le Président,
Gilles LIGOT